

46<sup>e</sup> Édition

# LE TOUR DE SAINT-JEAN

**Dimanche 10 mars 2024**  
**Saint-Jean-de-Moirans**

**5 km, 10 km, Marche chronométrée et Randonnée**  
**à partir de 2008**

**Courses enfants de 2017 à 2009**

**INSCRIPTIONS**  
**[as2pic.org/inscriptions/](https://as2pic.org/inscriptions/)**

9h30 course 5kms  
9h40 course 10kms  
9h50 marche nordique et randonnée pédestre 6,5kms  
10h45 course 2200m Benjamins / Minimes  
11h00 course 600m Éveil Athlétique  
11h10 course 1200m Poussins



**RENSEIGNEMENTS**

**CA Moirans**  
**Stade Colette Besson**  
**274 route des Béthanies**  
**38430 Moirans**  
**mail : [camoirans@wanadoo.fr](mailto:camoirans@wanadoo.fr)**  
**[www.le-tour-de-saint-jean.umra38.fr](http://www.le-tour-de-saint-jean.umra38.fr)**

**Participation**

**10kms (12€) - 5km300 (9€)- Marche Nordique-Randonnée Pédestre- *Inscription Dimanche + 2€***  
**Courses jeunes - 2200m- 600m-1200m (2€)- *Inscription Dimanche 3€***

## 46<sup>ème</sup> Edition du Tour Pédestre de Saint Jean de Moirans du dimanche 10 mars 2024

Mesdames, Messieurs, Chers amis sportifs,

Le tour pédestre de Saint Jean de Moirans est un rendez-vous incontournable à noter dans vos calendriers !

Que vous soyez jeune ou pas, que vous soyez amateur ou initié, que vous aimiez marcher ou courir, ce tour pédestre est fait pour vous ! Il est aussi fait pour toutes celles et ceux qui souhaitent simplement participer et découvrir notre jolie commune aux paysages variés ...

Plusieurs épreuves sont ainsi proposées ; chacun pouvant trouver celle qui lui correspond le mieux !

Comme chaque année, le Club d'Athlétisme Moirannais, la Commission Animation de la Municipalité de Saint Jean de Moirans et les services municipaux se mobilisent pour que cette journée soit une réussite. Merci à eux pour leur investissement.

Je souhaite aux organisateurs et à tous les concurrents une journée inoubliable sur les routes et chemins de notre belle commune!

**Laurence BOUTANTIN**

### **Le mot du Président du Club d'Athlétisme Moirannais**

*46<sup>ème</sup> édition du Tour Pédestre de Saint-Jean de Moirans !*

*Cette édition sera encore le rendez-vous des amoureux de la course à pied.*

*Un liste d'épreuves pour les plus jeunes jusqu'aux masters permettra aux coureurs et aux marcheurs de participer dans une bonne ambiance.*

*Les associations saint-jeannaises et d'autres qui peuvent venir d'horizons divers sont invitées à constituer des équipes pour courir et marcher en se faisant plaisir. Il en va de même pour les familles qui peuvent constituer des équipes également.*

*Nous espérons que les coureurs de FROSSASCO, commune jumelle de St-Jean, se joindront sûrement à tous les participants pour profiter de cette fête.*

*Je remercie tous les annonceurs et les donateurs pour leur fidèle soutien, sans qui le Tour Pédestre de Saint Jean de Moirans ne pourrait avoir lieu.*

*Merci également à la Commune de Saint Jean de Moirans- élus et personnels - qui soutient l'épreuve et à tous les Saint Jeannais qui prêtent leur concours à cette manifestation et nous accueillent.*

*Je n'oublie pas les membres du CAMoirans qui à titre bénévole font le maximum pour la bonne organisation des courses et de la journée, ainsi que les athlètes du Club qui s'efforceront de donner le meilleur d'eux-mêmes pour le spectacle.*

*Place à la compétition et à la fête de la course à pied dans un bon esprit sportif en courant à Saint Jean !*

**Jean-Pierre BAGRIOT**

**GOZZI**  
VOIRON



imprimerie ruzzin

votre Imprimeur  
du pays Voironnais depuis 1967

2, rue du 8 Mai 1945 - 38430 MOIRANS  
04 76 35 34 18 - contact@imprimerieruzzin.com



**isère**  
CONSEIL GÉNÉRAL



**ALP'ÉTUDES**  
Ingénierie et Paysage

Ville & Paysage  
Infrastructure & Mobilité  
Eau & Environnement  
Énergie & Télécommunication  
Sports & Loisirs



04 76 35 39 58

alpetudes@alpetudes.fr

**Votre magasin Carrefour Market Saint-Jean-de-Moirans**

**LE DIRECTEUR ET SON ÉQUIPE  
VOUS ACCUEILLENT :**

Horaires : Mercredi 08h00-19h30  
Jeudi 08h00-19h30  
Vendredi 08h00-19h30  
Samedi 08h00-19h30  
DimancheDim: 08h30-12h30  
Lundi 08h00-19h30  
Mardi 08h00-19h30



**RN 75 Le Monteuil  
38430 Saint-Jean-de-Moirans**

**Tél : 04 76 67 06 67**

# MGF

## GRIMALDI

### Mécanique de précision



525 Rue des Tuilliers,  
Téléphone :

38430 Saint-Jean-de-Moirans  
04 76 56 69 77

#### PARTICIPATION AUX EPREUVES

LICENCE SPORTIVE ATHLETISME 2023-2024 OBLIGATOIRE  
Non Licenciés ou Etangers

Titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date du Dimanche 10 mars 2024. Randonnée Pédestre (Attestation sur l'honneur)

#### Individuelle Accident

Les licenciés (ées) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable.

Tout Concurrent ne pouvant fournir un de ces documents ne pourra pas prendre part à la course.

#### RECOMPENSES

Tee shirt à tous les participants classés (épreuves adultes)

Coupe au premier de chaque Catégorie 5km300 et 10kms

Coupe au premier de chaque catégorie course 1-2-3

Aux trois premiers du scratch 5kms300 et 10kms F et H

Challenges du nombre

A la meilleure Association sur le 5kms300 et sur le 10kms

A la Meilleure Association sur la Marche Nordique + Randonnée Pédestre

A la Meilleure Association sur les Course 3-4-5

Challenge Municipalité ( Gérard Berger)

A la Meilleure Association sur la Totalité des courses

**CARMELINA**  
RISTORANTE



**CARMELINA**  
RISTORANTE

Z. I. Centr'Alp  
1328, rue Aristide Bergès  
38430 Moirans

Tél. 04 76 46 12 81

Horaires d'ouverture  
Le midi du lundi au vendredi  
Le soir du jeudi au samedi



Suivez-nous sur

# MAISON BROCHIER VALÉRIE

## TRAITEUR

Pour toutes vos manifestations,  
fêtes, apéritifs dînatoire, buffets...



Valérie BROCHIER

121 rue du 8 Mai 1945 38140 RENAGE

04 76 65 32 95 - valeo38@hotmail.fr

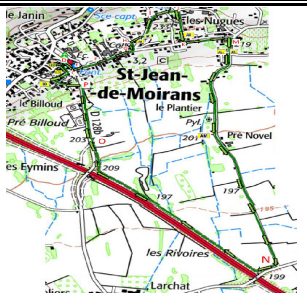
Vos réceptions :  
Mon métier !

Remerciements à tous les annonceurs Soyez leur fidèles

# LES PARCOURS

## Grande Boucle Verte : 4700m

**Départ Point D :** Avenue Charles Delastraint Niveau Mairie 2 Place du champ de Mars, Chemin du Morel,, Chemin des Chardons, Chemin du Delard, Chemin du Mûrier, Chemin des Nugues, Chemin de Pré Novel, Chemin de désenclavement longeant l' autoroute A48 , Avenue JB Achard , Chemin du Monnet, Rue Emilie Murgé, Chemin de la Sereine ; Portion Rue soffrey de Calignon devant la Crèche- Point D .



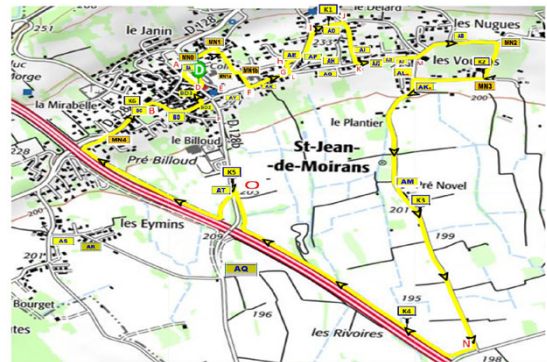
## Petite Boucle Rouge : 600m :

Utilisé pour le 5kms300 et les Courses jeunes Eveil à Minimes

**Départ Point D :** Niveau Mairie- Avenue Charles Delastraint-Rue du 8 Mai 1945, Chemin de l'Eglise, Rue Vve Emilie Murgé, Chemin de la Sereine, Portion Rue Soffrey de Calignon devant la crèche



**Boucle Jaune : 6K500 Marche Nordique et Randonnée Pédestre**  
**Départ Point D :** Rue Charles Delastraint (niveau de la Mairie 2 Place du champ de Mars), puis Chemin du Janin, Chemin des Contrebardiers, Chemin du Morel,, Chemin des Chardons, Chemin du Delard, Chemin du Mûrier, Chemin des Nugues, Chemin du Roulet, chemin de la Panatière, Chemin des Vouises, Chemin de Pré Novel, Chemin de désenclavement N°1 longeant l' autoroute A48 , Chemin de désenclavement N° 2 longeant l' autoroute A48 , Chemin de la Tençon, Chemin de l'église, Rue Emilie Murgé, Avenue Charles Delestraint, Arrivée, Place du Champ de mars , Haut Chemin Ile verte



## Moyenne Boucle Bleue : 1500m :

Avenue Charles Delastraint Niveau Mairie 2 Place du champ de Mars, Chemin du Morel,, Chemin des Chardons, Chemin du Delard, Chemin du Mûrier, Chemin des Nugues, Chemin du Morel, Portion Rue Emilie Murgé, Chemin de la Sereine ; Portion Rue soffrey de Calignon devant la Crèche- Point D .

Boucle utilisée pour la course 4 DES 2KMS Benjamins(es)-Minimes F et G à 10h45



## BOUCLE VIOLETTE DU 10 KMS

Avenue Charles Delestraint Niveau Mairie 2 Place du champ de Mars, Chemin des Cornelles, | Place du Marché aux cerises, rue de la Franquette, Cote du Marché aux cerises, puis Rue du 8 mai 1945, Chemin de l'Eglise, Rue Veuve Emilie Murgé, Chemin de la Sereine, Portion Rue Soffrey de Calignon devant Crèche, Point D, Portion avenue Charles Delestraint jusqu'au Lavoir, Chemin du Morel,, Chemin des Chardons, Chemin du Delard, Chemin du Mûrier, Chemin des Nugues, Chemin du Roulet, Chemin de la Panatière, Chemin des Vouises, Chemin de Pré Novel avant route de la Buisse, puis Chemin de désenclavement longeant l' autoroute A48 , Avenue JB Achard direction cordeliers, Chemin du Gayot, Chemin des Eymins , (D128 depuis haut du chemins des eymins à entrée rue du Champ de la cour, Puis rue du Champ de la Cour, Portion longeant Autoroute A48 jusqu'à Rue du Gayot, Avenue JB Achard Direction Village, Portion Autoroute A48 Chemin de la Tençon, Rue du Billoud, Chemin de l'Eglise, Rue Emilie Murgé, Chemin de la Sereine ; Portion Rue soffrey de Calignon devant la Crèche- Point D à Arrivée ( Place du Champ de mars , Haut Chemin Ile verte.)

## PLAN DU 10KMS BOUCLE VIOLETTE



## Les arrivées de toutes les courses se feront du point D jusqu'au Haut de la Place (Chemin Ile verte).

### Extrait ARRETE CIRCULATION



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 Commune de SAINT JEAN DE MOIRANS  
 Département de l'Isère  
 ARRETE N° 14 - 2024

**Objet :** Réglementation de la circulation et du stationnement le dimanche 10 mars 2024 – Course pédestre.

**Lieux :** Saint Jean de Moirans.

Madame le Maire,

Le Maire de la Commune de SAINT JEAN DE MOIRANS (Isère)

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2213-1 et L2213-5 ;

-Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-30 ; R412-9 et R414-3-1 ;

-Vu l'article L111-1 du code de la voirie routière ;

-Vu le Code du Sport ;

-Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

-Vu la demande formulée par le club d'athlétisme de Moirans, aux fins d'organiser la course pédestre de Saint Jean de Moirans, le mardi 10 mars 2024 de 08 heures 00 à 13 heures 00.

-Considérant qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

-Considérant que la manifestation sportive mentionnée supra va emprunter des voies communales et que cela peut entraîner des perturbations sur la circulation des véhicules.

-Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur les voies concernées pendant toute la durée de cette manifestation afin d'éviter tous risques pour les usagers.

**ARTICLE 1 :** Madame le Maire de Saint Jean de Moirans autorise l'organisation de la course pédestre le dimanche 10 mars 2024 de 08 heures 00 à 13 heures 00.

**ARTICLE 2 :** Pour permettre le bon déroulement et assurer la sécurité, l'usage exclusif temporaire de la chaussée des voies empruntées sur le territoire communal de Saint Jean de Moirans (38), est octroyé à la manifestation de sorte que la circulation des usagers de la route est interdite momentanément.

Seuls les véhicules de sécurité et de secours seront autorisés à circuler.

**ARTICLE 3 :** L'usage exclusif temporaire de la chaussée est accordé sur les routes suivantes :

- Avenue Charles Delestraint
- Chemin des Cornelles
- Place du marché aux Cerises
- Rue de la Franquette
- Côte du marché aux cerises
- Rue du 08 mai 1945
- Chemin de l'Eglise
- Rue Veuve Emilie Murgé
- Chemin de la Sereine
- Portion Rue Soffrey de Calignon
- Portion Avenue Charles Delestraint jusqu'au Lavoir
- Chemin du Morel
- Chemin des Chardons
- Chemin du Delard
- Chemin du Mûrier
- Chemin des Nugues
- Chemin du Roulet
- Chemin de la Panatière
- Chemin des Vouises
- Chemin du Pré Novel avant la route de la Buisse
- Place de désenclavement longeant Autoroute A48
- Avenue Jean Baptiste Achard direction les Cordeliers
- Chemin du Gayot
- Chemin des Eymins
- D128 depuis haut du chemin des Eymins à l'entrée du Champ de la cour
- Rue du Champ de la Croix portion longeant Autoroute A48 jusqu'à Rue du Gayot
- Avenue Jean Baptiste Achard, direction Village
- Portion Autoroute A48 Chemin de la Tençon
- Rue du Billoud
- Chemin de l'Eglise
- Rue Emilie Murgé
- Chemin de la Sereine
- Portion Rue Soffrey de Calignon devant la crèche
- Place du Champ de Mars- Haut Chemin Ile verte

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle, quarantaine partie, signalisation de prescription, sera mise en place à la charge de la commune de Saint Jean de Moirans.

**ARTICLE 5 :** Dans le cadre de l'usage exclusif de la chaussée de ces voies, les signataires faciliteront le stationnement de Moirans durant toute la durée de la manifestation. Ils devront porter un véhicule de signalisation à haute visibilité conforme à la réglementation.

**ARTICLE 6 :** L'organisateur est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité que vis-à-vis des tiers, des accidents ou des dommages de toute nature qui pourraient résulter du déroulement de la manifestation, impliqués aux participants, à lui-même ou à ses préposés et qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprudence ou toute autre faute commise.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Jean de Moirans.

**ARTICLE 8 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 9 :** Madame le Maire de la commune de Saint Jean de Moirans, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Isère, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Romagne, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean de Moirans, le 19 février 2024



Madame le Maire  
 BOLLANTIN Laurence

La Circulation sera autorisé dans le sens de la course

La Circulation sera interdites dans les deux sens depuis chemin du Monnet sur l'Avenue JB Achard lors du 5kms-10kms-Marche Nordique et sur le chemin du Morel lors de la Course du 2kms

Des Signaleurs Bénévoles seront disposés dans tous les carrefours et vous indiqueront le sens de la circulation à suivre. Merci de respecter leur Tache